



Syndicat - national - Indépendant de l'Enseignement du Second degré



jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr



06 80 13 44 28

<https://www.sies.fr>

Les artisans du chaos.

Le SIES distingue les quelques revendications légitimes des lycéens de celles qui ne le sont manifestement pas et que tout syndicat responsable devrait dénoncer.

Les élèves peuvent exprimer l'ensemble de leurs revendications dans le cadre démocratique prévu dans les lycées (conseil d'administration, conseil des délégués pour la vie lycéenne). La violence ne devrait pas être excusée ou, pire encore, justifiée par des militants politiques ou syndicaux.

Les rassemblements pacifiques devant certains établissements durant lesquels des lycéens expriment des revendications hétéroclites dont certaines sont sans aucun rapport avec l'Éducation nationale ne nécessitent pas l'intervention des forces de l'ordre et doivent être distingués des blocages qui sont intolérables et des violences urbaines qui doivent être jugulées.

L'insurrection, encouragée par des responsables politiques et des organisations syndicales, et les actes de barbarie commis par des lycéens et anciens lycéens aux abords de certains établissements devraient être unanimement condamnés. Cela justifie totalement l'intervention des forces de sécurité intérieure pour mettre un terme aux troubles à l'ordre public.

Le SIES rappelle la loi et plusieurs principes évidents visiblement oubliés. En France, « *l'instruction est obligatoire pour chaque enfant dès l'âge de 3 ans et jusqu'à l'âge de 16 ans* » (article L131-1 du Code de l'Éducation). « *Les obligations des élèves consistent dans l'accomplissement des tâches inhérentes à leurs études ; elles incluent l'assiduité et le respect des règles de fonctionnement et de la vie collective des établissements.* » (article L511-1 du Code de l'Éducation). L'obligation d'assiduité scolaire impose à tout élève inscrit dans un établissement d'enseignement public ou privé de suivre les cours prévus à son emploi du temps et de respecter le règlement intérieur. Ces obligations doivent être rappelées solennellement et systématiquement aux élèves et à leurs parents. Les parents sont civilement responsables de leurs enfants mineurs, notamment concernant les actes de vandalisme et les violences qu'ils commettent.

Les blocages sont inadmissibles. Les élèves désireux de préparer leur avenir, de travailler et donc de suivre l'enseignement prodigué par leurs professeurs doivent pouvoir le faire en toute sécurité. Les personnels de l'Éducation nationale doivent pouvoir accéder à leur lieu de travail et réaliser leur travail en toute sécurité. Le blocage, a fortiori violent, est profondément antidémocratique et constitue une atteinte à la liberté de circuler, au droit de travailler et de s'instruire, prévus par la loi. Le SIES approuve l'intervention systématique des forces de l'ordre pour débloquer l'accès aux établissements scolaires et assurer la sécurité des biens et des personnes.

Le SIES a toujours considéré que l'École devait demeurer un sanctuaire strictement consacré à la transmission des savoirs et des savoir-faire et au développement de l'esprit critique. Il n'y a pas d'émancipation sans instruction. La neutralité politique la plus stricte devrait s'appliquer au sein des établissements scolaires. Les adultes, a fortiori lorsqu'ils sont professeurs, ne devraient pas utiliser les élèves et les mettre en danger pour tenter d'atteindre leurs objectifs politiques ou pour imposer ce qu'ils ne sont pas parvenus à obtenir démocratiquement.

Le SIES dénonce l'endoctrinement et l'instrumentalisation criminelle de la jeunesse par des partis politiques à la recherche de la conflictualisation permanente soutenus par des organisations syndicales ultra politisées. Personne n'est dupe de la manœuvre de courants politiques qui veulent provoquer le chaos afin d'atteindre les objectifs inscrits dans leur agenda politique, voire révolutionnaire.

Les discours haineux anti-police et anti-État sont particulièrement inquiétants et irresponsables. Ils font l'amalgame entre de rares bavures totalement condamnables lorsqu'elles sont avérées et l'ensemble des membres de forces de l'ordre afin de chauffer à blanc une partie de la jeunesse crédule, entretenue dans la victimisation et la rancœur par les mêmes agitateurs politiques.

Comment attendre d'un élève qui ne respecte pas un policier ou un pompier qu'il respecte son professeur ? Comment espérer qu'un élève qui refuse d'obtempérer à une sommation d'un membre des forces de l'ordre obéira à un professeur ?

Les casseurs ne sont pas tous actuellement scolarisés en lycée, certains sont plus âgés. Mais tous ou presque ont suivi une scolarisation et ont été lycéens. Ces lycéens et anciens lycéens qui participent aux émeutes sont le produit de décennies de laxisme, d'une Ecole qui a renoncé à instruire, de la culture de l'excuse, de la victimisation permanente et des théories pédagogistes au sein de l'Éducation nationale. Ceux qui se livrent à des violences urbaines sont habitués depuis leur plus jeune âge à manquer de respect aux professeurs et aux autres personnels des établissements scolaires en toute impunité. Ils les agressent parfois sans faire l'objet de la moindre véritable sanction proportionnée. Ils ne connaissent aujourd'hui aucune limite, ne font preuve d'aucune empathie, n'ont aucune conscience morale, et s'en prennent à tous les représentants de l'autorité et de l'État.

L'ignorance crasse conjuguée au laxisme conduit parfois à la barbarie. En témoignent ces images insoutenables d'une passante froidement brûlée au visage pendant plusieurs secondes par un « jeune » se servant d'une bombe de spray comme d'un lance-flammes, d'un professeur aspergé d'essence alors qu'il est à côté d'un feu, de personnes poursuivies dans la rue pour être lynchées ou rouées de coups au sol alors qu'elles sont inconscientes et recevoir des coups de pied au niveau de la tête, d'une horde de voyous attaquant les pompiers avant de brûler leur camion...

Alors que la jeunesse nous est souvent présentée comme souffrant « d'éco-anxiété », voir des jeunes brûler des pneus, des poubelles, des voitures ou un établissement scolaire, dans le cadre d'émeutes faisant suite à un mouvement revendicatif visant notamment à protester contre la mauvaise isolation des établissements scolaires et les effets de la canicule découlant du réchauffement climatique illustre le degré d'absurdité et de stupidité atteint.

Le SIES apporte son soutien aux personnels de l'Éducation nationale et aux élèves agressés et blessés par des émeutiers ainsi qu'aux membres des forces de sécurité intérieure (policiers, gendarmes et pompiers) victimes des violences alors qu'ils intervenaient pour protéger les personnels et les établissements scolaires et faire cesser les troubles à l'ordre public.

Beaucoup de lycéens revendiquent « *des droits* » sans jamais connaître leurs devoirs, par la faute d'une Éducation nationale qui a placé formellement « *l'élève au centre du système* » (au lieu du Savoir) et en fait les désirs de l'enfant au lieu de l'élève à proprement parler, promettant la « *réussite de tous les élèves* », et qui fabrique des « *enfants tyrans* ». Ils veulent qu'on « *leur donne un avenir* » ! Le SIES refuse la démagogie et rappelle que la réussite scolaire d'un élève n'est pas un droit et qu'elle se mérite par le travail fourni.

Le manque de professeurs et l'absence de remplaçant en cas d'absence du professeur figurent parmi les revendications des lycéens. Cela est parfaitement légitime. Le SIES ne cesse de dénoncer la dégradation des conditions de travail, la paupérisation des professeurs, leur déclassement social et moral. Autant de phénomènes qui rendent le métier de moins en moins attractif. Cependant, il existe une corrélation indéniable entre la dégradation des conditions de travail, le comportement des élèves et la tyrannie de certains parents d'élèves. Parmi les élèves qui manifestent ou bloquent des établissements, beaucoup maltraitent les professeurs, leur manquent de respect, les menacent, les agressent, remettent en cause leur autorité, leur enseignement et leur notation, toujours jugée « *trop sévère* » et « *pas assez bienveillante* ».

La revendication relative aux classes surchargées est légitime. Le SIES revendique la diminution de l'effectif des classes pour dispenser un enseignement de qualité. Mais cette revendication ne peut être dissociée de la question du comportement des élèves, de leur niveau scolaire, du nécessaire rétablissement de l'autorité du professeur, de la suppression du passage automatique en classe supérieure et du rétablissement d'une sélection - en toute transparence, ce qui n'est pas le cas de « *Parcoursup* » - à l'entrée de l'enseignement supérieur.

Certains lycéens ne sont pas des élèves. Ils n'ont ni le niveau scolaire, ni le comportement attendu de la part d'un lycéen. Il faut avoir l'honnêteté intellectuelle de reconnaître que certaines classes sont surchargées en lycée car une partie des élèves n'ont tout simplement pas leur place au lycée et qu'ils s'épanouiraient davantage dans d'autres filières s'ils avaient été réorientés plus précocement. Cela s'applique également à certains amphithéâtres dans l'enseignement supérieur la première année.

La revendication relative aux conditions d'apprentissage et aux locaux vétustes et insalubres est parfaitement légitime. Dans certains établissements, les conditions d'accueil des élèves et de travail des professeurs et des autres personnels sont indignes de la France et les mettent en danger : infestations de rats ou d'insectes nuisibles, présence d'amiante, absence de chauffage, absence de climatisation, isolation inexistante ou nettement insuffisante, locaux et mobiliers dégradés, sanitaires ignobles, fuites d'eau... Néanmoins, les dégradations commises par certains élèves qui prennent plaisir à dégrader le bien public en toute impunité ne devraient pas être passées sous silence. Qui peut nier que des établissements et des équipements scolaires et sportifs, neufs ou rénovés à grands frais, sont dégradés quelques semaines après leur ouverture au public ?

« Parcoursup » est un système totalement opaque qui génère une angoisse compréhensible pour les élèves et les parents qui suivent la scolarité de leur enfant. Les réponses et propositions d'admission sont parfois injustes et incompréhensibles ou ressenties comme telles faute d'explication disponible. « Parcoursup » doit être abandonné, mais une sélection réalisée en toute transparence sur la base de critères objectifs doit impérativement s'opérer à l'entrée de l'enseignement supérieur.

Refonder l'école républicaine prendra du temps. Cela nécessitera un authentique volontarisme, politique de la part des dirigeants du pays, syndical et corporatiste, de la part des professeurs qui doivent se mobiliser pour défendre leurs intérêts matériels et moraux.

Les élections professionnelles dans l'Éducation nationale se déroulent tous les quatre ans. Le prochain scrutin aura lieu du 3 au 10 décembre 2026. Le SIES a toujours défendu une école républicaine de qualité pour tous les élèves, au service de la Nation. Vous pouvez compter sur le SIES pour défendre les professeurs, leur autorité, leurs droits et statuts, leur mission d'instruction et pour revendiquer la revalorisation matérielle et morale qui leur est due. Donnez-lui la force de poursuivre ce combat. Adhérez au SIES. Votez pour le SIES !

En faisant entendre une voix différente, le SIES, syndicat indépendant, constitue une exception dans le paysage syndical. Le SIES incarne le pluralisme face à la pensée unique que les organisations syndicales ultra politisées tentent d'imposer par tous les moyens.

Le SIES ne tire pas les ficelles d'un syndicat lycéen ou étudiant, ne tente pas de manipuler la jeunesse pour servir des intérêts politiques et n'est pas assujéti à une fédération de parents d'élèves politisée.

Les élus et responsables du SIES ne mènent pas une carrière politique parallèle, ne militent pas dans un parti politique et ne nourrissent aucune ambition personnelle ; ils consacrent tout leur temps et leur énergie à la défense de vos intérêts matériels et moraux.

Le SIES, syndicat professionnel véritablement indépendant, ne donne jamais de consigne de vote lors des élections politiques, contrairement à la quasi-totalité des autres syndicats dont certains mènent ouvertement et activement campagne en faveur d'un parti ou d'un camp politique.

Le SIES respecte la liberté d'opinion de chacun et considère que ses adhérents et sympathisants disposent de leur libre arbitre et n'ont pas besoin de directeurs de conscience pour leur dicter ce qu'il est bon de penser et de voter.